



**alec**

AGENCE LOCALE  
DE L'ÉNERGIE  
ET DU CLIMAT

Nancy Grands Territoires

*« Les dispositifs  
fiscaux pour la  
rénovation  
énergétique 2019 »*

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT  
NANCY GRANDS TERRITOIRES

Tél. : 03 83 37 25 87 - [info@alec-nancy.fr](mailto:info@alec-nancy.fr)

[www.alec-nancy.fr](http://www.alec-nancy.fr)

## 1. Intro : contexte, réglementations et critères

## 2. Les aides de l'Etat

1. La TVA
2. Le crédit d'impôts
3. Les CEE
4. L'éco PTZ
5. L'Anah

## 3. Les autres aides, régionales et locales

# LES DIFFERENTS PARCOURS

## Sur la Métropole du Grand Nancy



Sous condition  
de ressources

métropole  
GrandNancy

Grand  
Nancéen  
réalisant des  
travaux  
d'économies  
d'énergie

Guichet unique



Sans condition  
de ressources

### PARCOURS « ANAH »

Pour tous les travaux d'économies d'énergie réalisés par un pro «RGE» respectant les critères de performance.

Grand  
Nancy  
Habitat<sup>SPRL</sup>

Aide de l'Anah  
«Habiter Mieux»

+



Aides complémentaires :

- Primes énergie (CEE)
- Eco prêt à taux zéro
- Crédit d'impôt

### PARCOURS « CLASSIQUE »

Pour tous les travaux d'économies d'énergie réalisés par un pro «RGE» respectant les critères de performance.



- Aides mobilisables :
- Primes énergie (CEE)
  - Eco prêt à taux zéro
  - Crédit d'impôts

# LES DIFFERENTS PARCOURS

## Sur le Département 54



Meurthe-et-Mosellan réalisant des travaux d'économies d'énergie

Sous condition de ressources

Guichet unique :  
03.83.27.62.72

**adil**<sub>54</sub>

Sans condition de ressources

### PARCOURS « ANAH »

Pour tous les travaux d'économies d'énergie réalisés par un pro «RGE» respectant les critères de performance.



Aide de l'Anah  
«Habiter Mieux»



Aides complémentaires :  
- Primes énergie (CEE)  
- Eco prêt à taux zéro  
- Crédit d'impôt

### PARCOURS « CLASSIQUE »

Pour tous les travaux d'économies d'énergie réalisés par un pro «RGE» respectant les critères de performance.



Aides mobilisables :  
- Primes énergie (CEE)  
- Eco prêt à taux zéro  
- Crédit d'impôts



**vos experts objectifs et indépendants**

## Des conseils gratuits sur la maîtrise de l'énergie

### ► Conseiller les particuliers

- **Conseiller sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables :** travaux d'isolation, de chauffage, de rénovation...
- **Présenter les équipements et matériaux** accessibles sur le marché.
- **Inform**er sur les aides existantes.
- **Réaliser des calculs** afin de faciliter le choix entre différentes solutions : bilan thermique simplifié DIALOGIE®.
- **Orienter**, si nécessaire, vers l'ensemble des organismes, bureaux d'études ou entreprises susceptibles d'intervenir dans le domaine technique concerné par la demande...



### ► Sensibiliser

- Les conseillers organisent **des conférences** et **des visites** de maisons économes en énergie. Ils participent à de nombreuses **foires** et **manifestations**.
- **Sensibilisation** et **information sur les éco-gestes**, actions simples du quotidien qui permettent de réduire la facture énergétique.

Simuler vos aides grâce à l'outil en ligne...



Simul'Aid€s

de l'

**A D E M E**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie

# Les conditions d'obtention des aides financières

# LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES



## Quelles sont les conditions générales d'éligibilités ?

1. Bâtiment à usage ou future usage d'habitation,
2. Bâtiment de plus de 2 ans,
3. Réalisation des travaux par un professionnel certifié « RGE »,
4. Visite préalable à l'établissement du devis
5. Respect des critères techniques sur les solutions mises en œuvre.

**D'autres conditions spécifiques existent selon les dispositifs...**

# LE PLAN DE FINANCEMENT

*Les exigences dépassées de la RT dans l'existant*



**SAUF**  
pour  
le bâti  
d'avant  
1948 !

Type de paroi		R minimale à respecter (en m <sup>2</sup> .K/W) RTex 2007	R minimale à respecter (en m <sup>2</sup> .K/W) RTex 2018	R minimale à respecter (en m <sup>2</sup> .K/W) Aides financières
Murs	donnant sur extérieur	2,3	2,9	3,7
	donnant sur volume non chauffé	2	2	3,7
Toiture terrasse		2,5	3,3	4,5
Plancher de combles perdus		4,5	4,8	7
Rampants de toiture		4	4,4	6
Plancher bas donnant sur extérieur ou volume non chauffé		2,3	2,7	3

**Pour les 8 postes : les caractéristiques de performance minimale sont définies par [l'arrêté du 3 mai 2007](#)**

# LE PLAN DE FINANCEMENT

*Les exigences dépassées de la RT dans l'existant*



SAUF  
pour  
le bâti  
d'avant  
1948 !

Type de paroi vitrée		U à respecter (en W/m <sup>2</sup> .K) RTex 2007	U à respecter (en W/m <sup>2</sup> .K) RTex 2018	U à respecter (en W/m <sup>2</sup> .K) Aides financières
Fenêtres	≤ 0,5 m <sup>2</sup>	≤ 2,3	$U_g \leq 1,5$	≤ 1,7
	> 0,5 m <sup>2</sup>		$U_w \leq 1,9$	
Porte d'entrée donnant sur extérieur			$U_d \leq 2$	
Verrière			$U_{cw} \leq 2,5$	
Véranda			$U_{véranda} \leq 2,5$	

Pour les 8 postes : les caractéristiques de performance minimale sont définies par [l'arrêté du 3 mai 2007](#)

### Système de chauffage et production d'eau chaude

Chaudières	Critères techniques
Chaudières à gaz à très haute performance énergétique Puissance ≤ 70 kW	Etas ≥ 92%
Chaudière à haute performance énergétique Puissance > 70 kW	Efficacité utile à 100 % de la puissance thermique nominale ≥ 87 % ET efficacité utile à 30 % de la puissance thermique nominale ≥ 95,5 %
Chaudières à micro-cogénération gaz	Puissance électrique ≤ 3 kVA

Équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire	Critères techniques	Précisions
Équipements fonctionnant au bois ou autres biomasses ; Poêles Foyers fermés et inserts de cheminées intérieures Cuisinières utilisées comme mode de chauffage	Concentration en monoxyde de carbone : CO ≤ 0,3 % Rendement énergétique ≥ 70 % Émission de particules : PM ≤ 90 mg/Nm <sup>3</sup> Indice de performance environnementale : I' ≤ 1	CO et rendement calculés selon les normes NF EN 13240, NF EN 14785, NF EN 15250, NF EN 13229 ou NF EN 12815  PM calculé selon la méthode A1 de la norme CEN/TS 15883
Chaudières bois ou biomasses de puissance < 300 kW	Seuils de la classe 5	Norme NF EN 303.5
Équipements fonctionnant à l'énergie hydraulique	-	-

Pompes à chaleur, autres que air-air, dont la finalité est la production de chaleur ou d'eau chaude sanitaire	Critères techniques				Précisions				
PAC air-eau	Basse température : $\text{Etas} \geq 126 \%$ Haute ou moyenne température : $\text{Etas} \geq 111 \%$				Intensité de démarrage maximale de 45 A en monophasé ou de 60 A en triphasé  lorsque la puissance est inférieure à 25 kW				
PAC géothermique eau-eau (y compris l'échangeur de chaleur souterrain + pose)									
PAC géothermique sol-eau (y compris l'échangeur de chaleur souterrain + pose), temp. du bain 4 °C, norme EN 15879-1, temp. de condensation 35 °C									
PAC géothermique sol-sol (y compris l'échangeur de chaleur souterrain + pose), temp. évaporation - 5 °C, temp. de condensation 35 °C	<table border="1"> <tr> <td>Profil de soutirage</td> <td>M</td> <td>L</td> <td>XL</td> </tr> </table>				Profil de soutirage	M	L	XL	
Profil de soutirage	M	L	XL						
Chauffe-eau thermodynamique (production d'eau chaude sanitaire)	<table border="1"> <tr> <td>Efficacité énergétique</td> <td>95 %</td> <td>100 %</td> <td>110 %</td> </tr> </table>				Efficacité énergétique	95 %	100 %	110 %	
Efficacité énergétique	95 %	100 %	110 %						

# Les bonnes questions à se poser à la vue d'un devis

# LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES



- **Les solutions techniques** proposées sont-elles éligibles aux aides ?
- **Les critères techniques d'éligibilité** sont-ils bien précisés ? (ex : fenêtres de toit lors d'une couverture)
- La **pose** est-elle bien **séparée** de la fourniture ?
- Les **m<sup>2</sup> d'isolant** apparaissent-ils ?
- **Quels sont les travaux induits**, indissociablement liés aux travaux de performance énergétique ?

# Quand demander les aides ?

# LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES



## AVANT les devis

- Engagement/inscription primes énergie « CEE »
- Aides ANAH
- Formulaire devis Éco PTZ
- Aides locales

## APRES les travaux

- Constituer dossier primes énergie CEE
- Fournir factures ANAH
- Factures ou dossier pour aides locales
- Formulaire factures éco PTZ
- Déclaration de Revenus pour Crédit d'impôt

# La TVA à taux réduit

# LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES



## Les conditions :

- Bâtiment à usage, ou futur usage, d'habitation de plus de 2 ans,
- Travaux fournis et posés par un professionnel.
- Pour les travaux réalisés sur une période de 2 ans.



Le client doit attester du respect des conditions d'application du taux intermédiaire ou réduit de TVA via une attestation simplifiée avant la facturation.

# LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES



## 5,5% pour les :

- **travaux d'économie d'énergie éligibles au CITE** (fourniture, installation, pose, entretien et maintenance).
- **travaux indissociables** facturés 3 mois avant ou après  
**= voir la liste (annexe).**

<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/9417-PGP.html?identifiant=BOI-TVA-LIQ-30-20-95-20140225>

la fourniture et la pose initiales ou le remplacement des équipements concernés, **ainsi que la création d'ouvertures dans une paroi (mur ou toiture)** pour installer une fenêtre ou une porte bénéficient du taux réduit.

[http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1666-PGP.html#1666-PGP\\_20\\_04](http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1666-PGP.html#1666-PGP_20_04)

Une opération « pose à 1€, pose gratuite ou offerte » rentre dans le cadre d'une **offre promotionnelle, une TVA à 5.5% s'applique sur l'ensemble.** Hors de ce cadre, c'est une TVA à 20% qui s'applique sur l'ensemble.

# LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES



## **10 % pour les travaux :**

- d'amélioration,
- de transformation,
- d'aménagement,
- ou d'entretien (hors système éligibles au crédit d'impôts).

# LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES



## 20 % pour les travaux :

- concernant les espaces verts, les équipements ménagers et mobiliers.
- d'installation d'hammam et sauna prêts à poser, climatiseurs et PAC air/air.
- d'installation d'équipements collectifs : PAC, chaudière, cuve à fioul, citerne à gaz, ascenseurs.
- Les études et audits énergétiques.
- de surélévation.
- d'extension si plus de 10% de la surface plancher.
- ensemble des prestations où la pose est offerte ou à 1€ quand elles ne rentrent pas dans le cadre d'une « offre promotionnelle »

# LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES



## **20 % pour les travaux :**

- **Les surélévation et les extensions de + de 10% de la surface de plancher existante.**
- **de remise à neuf à plus de la moitié du gros œuvre de plus d'1 des 3 catégories suivantes :**
  - fondations,
  - éléments hors fondations déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage : murs porteurs et charpente.
  - façades (hors ravalement).
- **de remise à neuf à plus de 2/3 du second œuvre de plus de 5 des 6 catégories suivantes :** planchers intermédiaires, cloisons intérieures, huisseries extérieures, installations électrique, de plomberie et de chauffage.



Appréhension des parts par le demandeur (client) non précisée :

- Au prorata des surfaces,
- Au prorata des coûts.

# Le **Crédit d'Impôt** pour la Transition Énergétique

# LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES



## Les conditions spécifiques :

- Etre occupant du logement (propriétaire, à titre gratuit, usufruit, locataire).
- Résidence principale,
- Ne pas avoir déjà consommé son plafond de dépenses.

**Plafond de dépenses glissant sur 5 ans : 8 000 € pour une personne seule, 16 000 € pour un couple, et 400 € supplémentaires par personnes à charge (plafonné à 17 200 €).**

# LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES



## *Nouveautés 2019*

### CITE

- Remplacement de fenêtres SV est à nouveau éligible (taux de 15%),
- les chaudières fioul ne sont plus éligibles,
- seules les chaudières gaz THPE sont éligibles,
- des plafonds de dépenses éligibles seront fixés pour les fenêtres (670 € TTC/unité), chaudières gaz (3 350 €), chaudières à micro-cogénération,
- sous condition de ressources : prise en compte des dépenses matériel + pose pour les systèmes de chauffage et production ECS aux énergies renouvelables (bois, solaire) et les PAC. (taux de 30%)
- sous condition de ressources : dépose de la cuve fioul éligible avec un taux de 50%
- maintien des modalités 2018 si devis signé et acompte versé avant le 31/12/2018.

# LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES



## Voir la liste des dépenses éligibles et les conditions techniques

Dépenses TTC spécifiques = rarement l'ensemble du coût total de la prestation !

- Isolation parois opaques donnant sur l'extérieur ou locaux non chauffés et vitrés.
- Système de chauffage (THPE et EnR)
- Système de production d'ECS (THPE et EnR)
- Système de production d'électricité à partir d'EnR (sauf Pv)
- Appareil de régulation
- Etudes et audits : DPE, étude thermique.

# LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES



- Taux de 30 % ou 15 % sur les dépenses TTC
  - Matériel : fenêtres et systèmes.
  - Matériel et pose : isolation mur, toit, sol.



## Dépenses et éligibles et plafond de dépense !

- Pour l'isolation : systèmes d'accroche et de fixation, revêtements et parements (enduits et plâtres) hors éléments d'habillage et décoratifs (peinture, enduits de finition, bardage) plafonné à 100 € TTC/m<sup>2</sup> pour l'ITI et 150 € TTC/m<sup>2</sup> pour l'ITE déduction faite des primes.
- Pour les systèmes EnR : les ballons d'hydro-accumulation (ballon tampon)

# LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES



## Comment ça marche ?

Se déclare au moment de la déclaration d'impôts sur le revenu **l'année suivante la facturation des travaux déduction faite des primes touchées.**



**remplir un formulaire CERFA spécifique intitulé : Qualité environnementale de la résidence principale.**

**Ne pas joindre la facture (déclaratif sauf en cas de contrôle).**

# Les CEE

## Certificats d'Economie d'Energie

# LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES



## Les conditions spécifiques :

- Tous les propriétaires (occupants ou bailleurs),
- Pour tous types de résidences (principales ou secondaires).
- A demander (s'engager dans un dispositif) avant de signer un devis.
- Dossier final de demande dans les 3 mois suivants la facture.
- Même si TVA à 20% (ex : PAC air/air)

# LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES



## Les organismes :

1. Les fournisseurs d'énergie : TOTAL, ENGIE, EDF, EFFI, Butagaz, Antargaz, AVIA, etc.

2. Les organismes collecteurs de CEE :

L'ANAH via « habiter mieux sérénité » uniquement pour les propriétaires occupants,

Certaines collectivités comme la Métropole Grand Nancy,

Certaines grandes surfaces alimentaires et de bricolage,

Autres : primesénergie, passrenov, etc.

**Critères de choix** : le montant, le type de prime, le professionnel, le délais.

**Un comparateur** : [www.nr-pro.fr](http://www.nr-pro.fr)

# LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES



**ATTENTION**  
EN FONCTION DE  
VOS RESSOURCES,  
CES PRIMES  
PEUVENT ÊTRE  
MULTIPLIÉES  
**X 2**

Type de travaux	Offres standards (fournisseurs et autres)		Grand Nancy	
	Électricité	Combustible	Électricité	Combustible
Fenêtre	29 à 35 € / u.	46 à 55 € / u.	-	-
Isolation toit	9,5 à 11,5 € / m <sup>2</sup> 10 ou 20 € / m <sup>2</sup>		10 ou 20 € / m <sup>2</sup>	
Isolation mur	13 à 16 € / m <sup>2</sup>	21 à 26 € / m <sup>2</sup>	20 € / m <sup>2</sup>	
Isolation plancher bas	9 à 11 € / m <sup>2</sup> 20 ou 30 € / m <sup>2</sup>		20 ou 30 € / m <sup>2</sup>	
Chaudière à haute performance énergétique	-	de 140 à 500 € * de 600 à 1 440 €	-	de 150 € à 400 € * 600 ou 1 200 €
PAC air/eau, eau/eau ou hybride	340 à 860 € * de 2 500 à 5 500 €	-	de 250 € à 600 € * 2 500 ou 4 000 €	-
PAC air/air	de 180 à 710 € *	-	-	-
Chauffe eau thermodynamique	90 à 110 €		-	
Systèmes solaire thermique	de 2 500 à 4 700 € (avec l'installation d'une chaudière en appoint)		-	
Appareil indépendant de chauffage au bois	170 à 200 € de 500 à 950 €		500 ou 750 € (si remplacement)	
Radiateur électrique	50 € / u.		-	
Chaudière bois	810 à 925 € de 2 500 à 4 700 €		1 000 €	
Ventilation mécanique	100 à 390 € *		100 à 400 €	
Appareil de régulation	25 à 85 € * 100 €	7 à 150 € *	-	

\* Selon le type d'habitat et d'énergie.

Dans le cadre du dispositif « Coup de pouce chauffage et isolation » du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

# LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES



## **Important à retenir :**

- **Sans condition de ressources,**
- **Logement achevé depuis plus de 2 ans,**
- **Mêmes critères techniques de performance que le crédit d'impôts,**
- **Offres de primes sur les travaux plus larges que pour le crédit d'impôts**  
**VOIR LES OFFRES**
- **Offres « coup de pouce » délivrées par quelques organismes signataires de la Charte : ENGIE, EDF, EFFI, SONERGIA, Pacte énergie solidarité, Quelle énergie, primes énergie.**

## Important à retenir :

« Coup de pouce chauffage et isolation » : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2019-2020#e4>

Offres à partir d'1€ = CEE coup de pouce

Vigilance sur la qualité et le respect  
des règles de l'art et la réglementation !

Plafonds de Ressources ANAH

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions (€)
1	18 960
2	27 729
3	33 346
4	38 958
5	44 592

# LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES



## Important à retenir :

- **Toujours formuler la demande avant de signer un devis (voire avant de demander un devis),**
  - **Cumulable avec le Crédit d'impôts mais à déduire de la dépense éligible.**
-  **Pour optimiser** la dépense et le montant du crédit d'impôts : déduire la quote-part de la prime correspondant au coût de la dépense éligible sur la dépense totale des travaux.

**Exemple :** si le montant éligible au crédit d'impôts représente 50% de la facture totale TTC, alors seul 50% du montant de la prime est à déduire !

# L'éco PTZ

## éco prêt à taux zéro

## *Nouveautés 2019*

### **Eco-prêt à taux zéro (éco PTZ)**

- prolongé jusqu'au 31/12/2021
- A partir du 1<sup>er</sup> mars : il n'y a plus d'obligation de réaliser un bouquet de travaux et l'isolation du plancher bas est une action éligible à part entière.
- Disparition des conditions de surface.
- durée de l'emprunt portée à 15 ans quelque soit les travaux.
- A partir du 1<sup>er</sup> juillet :
  - dispositif mobilisable pour les logements achevés depuis plus de 2 ans (au lieu d'avant 1990).
  - prêt complémentaire dans un délai de 5 ans.
  - conditions du prêt à un syndicat de copro simplifiées (suppression du seuil de 75 % de logements et possibilité de cumuler Éco-prêt copropriété après un Éco-prêt individuel dans la limite de 30 000 € dans les 5 ans

# LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES



**Finance les travaux de performance énergétique dans des logements de plus de 2 ans** à condition de réaliser un ou plusieurs travaux parmi les 7 catégories suivantes :

1. isolation du toit
2. Isolation des planchers bas
3. isolation des murs extérieurs
4. changement des fenêtres
5. chaudière à très haute performance énergétique
6. systèmes à EnR (bois et PAC)
7. Systèmes de production d'ECS par EnR : CESI et CETI

***SE DEMANDE EN PHASE DEVIS ACCOMPAGNE D'UN FORMULAIRE A COMPLETER***



**nouveaux formulaires 2019**

# LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

*Zoom sur l'éco PTZ*



- Finance le(s) travaux permettant d'atteindre une **performance globale** (option 2 )  $< 150 \text{ kWh/m}^2.\text{an}$  ou  $< 80 \text{ kWh/m}^2.\text{an}$  (si  $>$  ou  $< 180 \text{ kWh/m}^2.\text{an}$ ) selon une étude thermique Th C E Ex.

- **Finance les travaux indissociablement liés et/ou complémentaires** aux travaux de performance énergétique  
(différents des travaux induits de la TVA à 5,5%)

**Exemples** : VMC, volets, porte d'entrée, électricité, échafaudages, dépose/repose éléments (radiateurs, tuiles, etc.), couverture si sarking, études, AMO/Moe, etc.

**VOIR LES TABLEAUX DES TRAVAUX INDUITS ET COMPLEMENTAIRES (en ANNEXES)**

**L'éco PTZ Collectif dédié aux copropriétés** est disponible pour financer les travaux sur les parties communes dès 1 seule opération de travaux (parmi les 6 précédemment citées).

Type d'actions	Montant maximal du prêt	Durée de remboursement
Action seule	10 000 €	10 ans
Bouquet de 2 travaux	20 000 €	10 ans
Bouquet de 3 travaux	30 000 €	15 ans
Performance énergétique globale	30 000 €	15 ans

Comme pour l'éco PTZ individuel, il est possible de solliciter un éco PTZ complémentaire dans un délai d'1 an à compter de l'émission du prêt.  
*Exemple : Un copropriétaire faisant appel à l'éco PTZ collectif de 8 000 € pour l'isolation de la façade peut demander un éco PTZ complémentaire individuel de 10 000 € maximum pour le changement de ses fenêtres.*

# L'ANAH

## les dispositifs « Habiter Mieux »

Pour les **propriétaires occupants** réalisant des travaux de performance énergétique, c'est le dispositif « Habiter Mieux »

- Logement de plus de 15 ans,
- Sous conditions de ressources.
- Pour les « modestes » : aides de 35 % (plafonné à 7 000 € HT de dépenses éligibles).
- Pour les « très modestes » : aides de 50% (plafonné à 10 000 € HT de dép. éligibles).



Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 790	18 960
2	21 630	27 729
3	26 013	33 346
4	30 389	38 958
5	34 784	44 592
Par personne supplémentaire	+ 4 385	+ 5 617

Pour les **propriétaires occupants** réalisant des travaux de performance énergétique, c'est le dispositif « Habiter Mieux Agilité » :

- Réservé aux maisons individuelles pour les travaux suivants :
  - Isolation des rampants de toiture,
  - Isolation des murs,
  - Installation de chaudières ou autre mode de chauffage.



**Cumulable avec les primes CEE.**

Pour les **propriétaires occupants** réalisant des travaux de performance énergétique, c'est le dispositif « Habiter Mieux Sérénité » :

- Passage par un opérateur obligatoire,
- Gain énergétique des travaux de 25% minimum,
- Prime bonifiée de 10% du montant de la subvention Anah

plafonnée à :

- 1 600 € pour les « modestes »,
- 2 000 € pour les « très modestes »,
- + bonifications locales des collectivités (ex : 500 € sur Nancy et 250 € sur le Grand Nancy).



**Non cumulable avec les primes CEE.**

# LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES

*Zoom sur l'ANAH*



Pour les **propriétaires bailleurs** réalisant  
des travaux de performance énergétique :



- Garantir une amélioration énergétique du logement d'au moins 35%
- Logement de plus de 15 ans loué pendant au moins 9 ans.
- Aides de 15 à 35% du montant HT des travaux plafonné à 60 000 €.
- Loyer conventionné à un locataire devant respecter un certain plafond de ressources.



Pour les **copropriétés fragiles** réalisant  
des travaux de performance énergétique :



- Taux d'impayés > 8% + classe énergétique > D
- Gain énergétique > 35%
- Financement d'une ingénierie (AMO, Moe, archi) : 180€ HT/logement
- Financement des travaux : 25% plaf. À 15 000 € HT / logement

# Les bonifications locales

# LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES



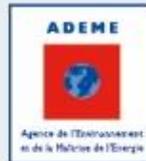
## **Contactez les collectivités où se situe le projet :**

- **Communes,**
- **Communautés de Communes,**
- **Pays,**
- **Départements,**
- **Métropole.**

# Dispositif de soutien à la rénovation des copropriétés

AVEC LE SOUTIEN DE

**climaxion**  
anticiper • économiser • valoriser



# LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES



## Les aides financières à l'accompagnement

Le dispositif porté par le programme CLIMAXION (partenariat ADEME-Région Grand Est) permet de financer les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) proposant une ingénierie technique, sociale et financière à destination des copropriétés pour favoriser l'émergence de projets de rénovation en copropriété.

Subvention de **70%** de la mission plafonnée à **4 500 € d'aide**.

Cette mission devra répondre au cahier des charges mise en place par le programme CLIMAXION.

# LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES



**Les aides financières pour les travaux : bouquet de travaux indispensable + amélioration du système de ventilation**

Bouquet de travaux		Mur	Plancher Bas	Toiture	Montant aide au logement 2017-2018	Montant aide au logement 2019 - 2020
Bouquet 3 travaux	Mur – Plancher - Toiture	X	X	X	2 500 €	1 700 €
Bouquet 2 travaux	Mur- Toiture	X		X	1 500 €	1 000 €
	Mur - Plancher	X	X		1 200 €	800 €

+ 20% supplémentaire si utilisation d'éco-matériaux

+ bonus de 1 000 €/logement si remplacement des menuiseries

**Aide plafonnée à 60 logements**

# LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES



## **Pour obtenir cette subvention sur les travaux, la copropriété devra :**

- Faire appel à un maître d'œuvre pour la rédaction d'un mémoire technique, pour suivre les travaux et fournir un état des réglages des systèmes énergétiques à la livraison des travaux,
- Réaliser un bouquet de 2 travaux minimums + amélioration du système de ventilation,
- Réaliser un test d'étanchéité à l'air AVANT et APRES travaux,
- Veiller à ce que les travaux répondent aux exigences techniques fixées par le dispositif.

# Ce qu'il faut **retenir**

# LES AIDES FINANCIERES MOBILISABLES



- ***Bien s'informer en amont (Réseau FAIRE) 0 808 800 700***
- ***Un maximum de détails sur le devis***
- ***Toujours une aide financière sans conditions de ressources***
- ***Les dispositifs, les conditions, les montants évoluent chaque année***
- ***Les aides = en moyenne 20% du coût des travaux***



**AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT  
NANCY GRANDS TERRITOIRES**  
10, PROMENADE EMILIE DU CHÂTELET  
54000 NANCY / 03.83.37.25.87  
**WWW.ALEC-NANCY.FR**

PERMANENCES À LA MAISON DE L'HABITAT  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GRAND NANCY,  
LES MARDIS, JEUDIS & VENDREDIS DE 9H À 12H  
ET DE 14H À 17H SUR RENDEZ-VOUS.



Avec le soutien de

